

| | |
|----------------------|------------------------|
| Type de circulaire | circulaire informative |
| Validité | à partir du jj/mm/aaaa |
| Documents à renvoyer | non |

| | |
|--------|---|
| Résumé | Précisions et compléments à la circulaire 9146 - OBG organisables dès 2025-2026 |
|--------|---|

| | |
|-----------|----------------------------|
| Mots-clés | Gouvernance, Programmation |
|-----------|----------------------------|

| | |
|----------|---|
| Remarque | Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires. |
|----------|---|

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

| Réseaux d'enseignement | Unités d'enseignement |
|---|---|
| Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel | Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA) |

Signataire(s)

| |
|--|
| Adm. générale de l'Enseignement, Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire - Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général |
|--|

Personne de contact concernant la publication de la circulaire

| Nom, prénom | SG/DG/Service | Téléphone et email |
|---------------------------|---|------------------------------------|
| | AGE / DGPSE / Observatoire du Qualifiant, des Métiers et des Technologies | pilotage.oqmt@cfwb.be |
| BRAVO SARDINHA Aurélie | AGE / DGEO / Direction de l'organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire | structures.secondaire.ordi@cfwb.be |
| WINKIN Vincent | AGE / DGEO / Direction de l'organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire | structures.secondaire.ordi@cfwb.be |



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Enseignement

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration générale de l'Enseignement

**Précisions relatives aux Options de
Base Groupées de l'enseignement
qualifiant organisables à partir de
l'année scolaire 2024-2025**

Mot d'introduction

Mesdames, Messieurs,

Comme indiqué à la page 18 de la circulaire 9146 (*Demandes de programmation dans l'enseignement qualifiant à introduire pour le 15 mars 2024 pour l'année scolaire 2025-2026*), la présente circulaire fournit des précisions relatives aux transformations des Options de Base Groupées de l'enseignement qualifiant qui devront être mises en œuvre, par toutes les écoles d'enseignement secondaire concernées, à partir de l'année scolaire 2024-2025.

J'attire votre attention sur le fait que ces transformations seront confirmées dans le décret « *fixant les répertoires des options de base et des formations dans l'enseignement secondaire ordinaire qualifiant* » qui sera adopté par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le courant de l'année scolaire 2024-2025.

La circulaire corrige également l'année scolaire d'ouverture de deux OBG de 7^e et fournit des précisions quant aux conditions d'accès à l'option 4130 Barman / Barmaid.

Fabrice AERTS-BANCKEN

Directeur général

➤ Direction générale de l'Enseignement obligatoire

| Identité | Courriel | Téléphone |
|------------------------------------|--|----------------|
| Madame Aurélie BRAVO SARDINHA | aurelie.bravosardinha@cfwb.be | 02 / 413 28 30 |
| Monsieur Sylvain DUBUCQ | sylvain.dubucq@cfwb.be | 02 / 690 83 40 |
| Monsieur Guy DE CUYPER | guy.decuypere@cfwb.be | 02 / 690 84 29 |
| Monsieur Vincent SOUMOY (DREMT) | vincent.soumoy@cfwb.be | 02 / 690 85 32 |

Gestionnaires : Direction de l'organisation des établissements d'enseignement secondaire ordinaire – Direction « Relations-Ecole-Monde du Travail »

| Identité | Courriel | Téléphone |
|--|--|----------------|
| Monsieur Vincent WINKIN, Responsable de direction | vincent.winkin@cfwb.be | 02 / 690 86 06 |
| Madame Amandine Huntzinger, Directrice | amandine.huntzinger@cfwb.be | 02 / 690 88 92 |

Précisions relatives aux OBG de l'enseignement qualifiant organisables dès l'année scolaire 2024-2025

1. Les OBG suivantes (au DQ 4 P ou TQ) font l'objet d'une transformation progressive avec une nouvelle dénomination (! nouveau code) et un nouveau Profil de certification à partir du 26 aout 2024 :

- **2419 Electricien / Electricienne de maintenance industrielle** (OBG 4-5-6) – transformation de 2409 Electricien automatique / Electricienne automatique
- **2420 Mécanicien / Mécanicienne de maintenance industrielle** (OBG 4-5-6) – transformation de 2410 Mécanicien automatique / Mécanicienne automatique
- **2647 Chauffeur / Chauffeuse d'autobus et autocar** (OBG 4-5-6) – transformation de 2634 Conducteur / Conductrice d'autobus et d'autocar
- **8217 Aide-soignant / Aide-soignante** (OBG 4-5-6-7) – transformation de 8216 Aide-soignant / Aide-soignante (7)

NB : l'OBG 8216 Aide-soignant / Aide-soignante sera encore organisable en 7^{ème} année Professionnelle (D3 7B P) jusqu'en 2026-2027 inclus, puis elle sera remplacée par l'OBG 8217 à partir de l'année scolaire 2027-2028.

- **8014 Assistant / Assistante logistique milieu de soins et collectivité** (Art 45) – transformation de 8010 Aide logistique en collectivité
- **8017 Aide-ménager titres-services / Aide-ménagère titres-services** (Art 45) – transformation de 8002 Aide-ménager / Aide-ménagère

Rappel : la transformation sera progressive :

- en 2024-2025 : DQ 4 P ou TQ (plein exercice et alternance)
- en 2025-2026 : DQ 5 P ou TQ (plein exercice et alternance)
- en 2026-2027 : DQ 6 P ou TQ (plein exercice et alternance)

2. Les OBG suivantes (au DQ 4 P ou TQ) seront organisées, sans changement d'intitulé, sur base d'un nouveau Profil de Certification à partir du 26 aout 2024 :

- **2213 Technicien/Technicienne en informatique**
- **2218 Assistant/Assistante de maintenance PC-réseaux**
- **2902 Conducteur/ Conductrice poids lourd**
- **3208 Conducteur/ Conductrice d'engins de chantier**
- **3039 Auxiliaire du bâtiment**
- **4131 Restaurateur/Restauratrice**
- **8123 Aide familial/Aide familiale**

Rappel : la mise en œuvre du nouveau Profil de Certification sera progressive :

- en 2024-2025 : DQ 4 P ou TQ (plein exercice et alternance)
- en 2025-2026 : DQ 5 P ou TQ (plein exercice et alternance)
- en 2026-2027 : DQ 6 P ou TQ (plein exercice et alternance)

3. Au moment de la parution de la présente circulaire, l'avis de conformité n'a pas encore été obtenu auprès du SFMQ pour les nouveaux Profils de Certification des formations suivantes :

- **2901 Gestionnaire en logistique et transport**
- **4208 Artisan Boucher-Charcutier/Artisane Bouchère-charcutière**
- **4313 Artisan Boulanger-pâtissier/Artisane Boulangère-pâtissière**

Dans la mesure où la demande sera introduite avant la fin de l'année scolaire 2023-2024, ces formations pourront être mises en œuvre dès la rentrée 2024-2025.

4. Erratum : contrairement à ce qui était indiqué dans la circulaire 9146, l'OBG **3430 Technicien / Technicienne en chauffage et sanitaire** est une **transformation** de 3424 Technicien / Technicienne en équipement thermique (et non une création).

En conséquence, toutes les écoles qui ont organisé l'OBG 3424 en 2023-2024 **devront organiser** l'OBG 3430 à partir de l'année scolaire **2024-2025**. La transformation est automatique uniquement pour ces écoles et, en conséquence, elle ne nécessitera pas l'autorisation du Gouvernement.

5. Contrairement à ce qui était indiqué dans la circulaire 9146, les 2 OBG de 7^e (P et TQ) suivantes ne pourront être organisées que lorsque les élèves auront achevé leur parcours 4-5-6 – c'est-à-dire **à partir de l'année scolaire 2027-2028** :

- **2421 Electromécanicien / Electromécanicienne de maintenance industrielle** (dans la continuité de 2419 Electricien / Electricienne de maintenance industrielle et de 2420 Mécanicien / Mécanicienne de maintenance industrielle)
- **4133 Cuisinier / Cuisinière travaillant seul / seule** (dans la continuité de 4131 Restaurateur / Restauratrice).

6. L'OBG 4130 Barman / Barmaid est accessible à tout élève ayant **le CESS et un CQ (quel qu'il soit)**.
